



ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

Qu'il s'agisse de travaux de construction ou de rénovation, l'économiste évalue le prix à payer par le client et détermine les quantités de matériaux, le temps et les équipements nécessaires à leur réalisation. Chargé d'apporter les éléments indispensables à la gestion financière du chantier, il est garant du montant et des délais des travaux réalisés. Présent depuis la conception du projet jusqu'à la livraison du bâtiment, il vérifie sur le terrain le respect du budget initialement fixé.

L'activité varie selon l'entreprise. Assistant du maître d'ouvrage, l'économiste fixe l'enveloppe affectée aux travaux. Il participe aux études de faisabilité et de programmation, et établit les diagnostics relatifs aux opérations de réhabilitation. Il peut apporter des conseils sur les produits et les matériaux, et participer au choix final. Au sein d'une équipe de maîtrise d'œuvre (qui réalise les travaux), il est le garant du respect du budget et rédige les pièces écrites fixant le niveau d'exigences techniques et économiques.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Assister le maître d'ouvrage.
- Effectuer des études de faisabilité.
- Calculer et maîtriser des coûts.
- Ordonnancer, piloter et coordonner le chantier.
- Réaliser la gestion de patrimoine.

VOIE D'ACCÈS

- BTS Etude et économie de la construction (EEC). La formation est accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage mais pour cela il faut être embauché dans un cabinet d'économiste de la construction.
- Licence professionnelle génie civil, option Economie de la construction.
- Master professionnel génie civil et construction, option économie de la construction.